

Rédiger une «brève» ou comment livrer l'essentiel, l'information « brute » ?

C'est le genre informatif le plus court, l'information y est réduite à sa plus simple expression. La brève ne doit contenir aucun commentaire, aucune analyse ; on parle ici d'information stricto sensu, condensée en un minimum de mots

Enoncé du message essentiel, elle répond strictement aux questions de référence: qui ? quoi ? où ? quand ?

Elle peut s'intéresser également au comment et au pourquoi ? Sa concision (en 15 secondes, elle donne au lecteur l'essentiel de l'info) en fait le genre journalistique le plus lu.

Sa longueur est de trois à six lignes (200 à 400 signes). Elle est non titrée (sauf formule particulière d'un journal), mais elle peut être surmontée de mots-repères ("Etranger", "Economie", etc.) ou comporter une sorte de titre qui constitue en la première phrase imprimée en gras.

Les phrases doivent être courtes et efficaces (sujet-verbe-complément). La brève s'applique à toutes les rubriques et tous les sujets d'actualité. Sa construction de référence est en forme de pyramide inversée (l'info essentielle - de base - est à mettre en tête de brève).

Les brèves dites développées (appelées aussi filets), longues d'un demi-feuillet (soit 750 signes), donnent au lecteur un peu plus d'informations que le message essentiel. Leur construction est aussi en pyramide inversée.

Le choix de traiter un sujet sous la forme d'une brève est fonction de la ligne éditoriale du support ou de l'intérêt porté à l'information. Dans certains quotidiens, par ailleurs, un sujet peut être traité sous forme de brève dans une première édition en raison de l'heure de bouclage et développé le lendemain dans un article plus long.

La rédaction d'une brève, une fois l'exercice maîtrisé - les étudiants en journalisme y travaillent durant tout le début de leur formation - constitue la base du travail journalistique : mettre en valeur de façon claire et concise des informations factuelles.

Remarques

- les brèves sont souvent regroupées en "rivière" sous un titre de rubrique ("En bref", "Bref Economie », etc.).
- elles sont souvent précédées d'un signe typographique d'appel : puce (ronde, carrée... blanche, noire...) ou d'un tiret.

Rédiger une brève est un excellent exercice pour apprendre à synthétiser et hiérarchiser l'information. Cela revient à se poser la question :

« Si j'enlève ce mot, cet élément, est-ce que l'information reste malgré tout compréhensible et juste ? »

Brève mal rédigée

Au cours de son assemblée générale annuelle, le 27 novembre, la société des Amis de la nature de Moutier a notamment débattu des mesures à prendre à la suite de l'incendie, en août dernier, de son abri du col des Fourches. Elle a décidé de le reconstruire d'ici à deux ans.

Corrigé

L'abri du col des Fourches sera reconstruit d'ici à deux ans. La société des Amis de la nature de Moutier a pris cette décision dans son assemblée générale du 27 novembre. L'abri avait été détruit par un incendie en août dernier.

Exemples de brèves titrées sur le site d'Ouest France et du Monde

LE MONDE.FR : Dernière minute
mardi 15 septembre 2009

L'Assemblée adopte la nouvelle version de la loi Hadopi

Les députés ont voté, mardi 15 septembre, la deuxième version de la loi Hadopi, par 285 voix contre 225.

Pour tenter de réduire le faible taux de participation aux scrutins universitaires, Arnaud Robinet, député UMP de la Marne, propose le vote par Internet. Sa proposition de loi qui vise à instaurer le vote électronique pour l'élection des conseils centraux d'université sera examinée lundi 28 septembre par l'Assemblée nationale.

Ouest France

Un mort dans un accident de voiture près de Chantonnay, en Vendée

Un accident mortel est survenu mardi 22 septembre, vers 6 h 30, sur la route reliant Saint-Germain-de-Princay à Sigournais (Vendée). Le conducteur circulait seul à bord de sa voiture. Son véhicule a quitté la route à la sortie d'un virage au lieu-dit la Gregeonnière. Le conducteur est décédé de ses blessures sur les lieux de l'accident.

Exercice d'application : rédigez une brève à partir des articles donnés

Y a-t-il un péril wi-fi ?

CATHERINE MAUSSION

Le Monde : mardi 21 septembre 2009

Faut-il avoir peur du wi-fi ? L'affaire embarrasse beaucoup de monde. Et d'abord la mairie de Paris. Après avoir inauguré l'été 2007 son réseau wi-fi voilà qu'elle débranche les bornes dans quatre bibliothèques municipale de la capitale, privant les habitués d'une connexion gratuite à Internet

Moratoire. A l'origine de la mesure, les maux de tête, vertiges et malaises éprouvés par des salariés travaillant à proximité de la borne et venus témoigner lors d'une réunion du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de la ville de Paris, le 7 septembre. Bilan de la séance, le vote d'un moratoire dans les bibliothèques incriminées. Les salariés ont obtenu le soutien de Priartém et Agir pour l'environnement, deux associations en bataille contre les antennes-relais de téléphonie mobile, et qui s'en prennent aujourd'hui au wi-fi. «*On est sur le terrain de l'invisible (les ondes), et nous devons réunir des éléments rationnels*», commente discrètement la ville qui évoque «*un malaise social*», et la nécessité d'écouter les gens.

C'est une militante de Priartém, Régine Fernandes, cliente assidue de la bibliothèque Faidherbe, qui a fait le lien entre les maux dont une employée disait souffrir et la présence des petits boîtiers dans les salles de consultation : «*J'ai fait tout de suite le rapprochement avec la borne wi-fi* ». L'affaire survient au mauvais moment. En plein déploiement du service Paris Wi-Fi et de ses «*oasis numériques*», comme les baptise son maire, Bertrand Delanoë, très excité par son bébé. Le réseau compte aujourd'hui près de 400 bornes et couvre 285 sites. Certaines bornes sont plantées dans des squares, des jardins et d'autres desservent des lieux fermés, comme les bibliothèques ou les musées. Et cette faculté de se connecter sur Internet, sans péage, obtient un réel succès. Pas de bol, le wi-fi dans les bibliothèques est même franchement plébiscité par les usagers. En tête des points les plus utilisés, la bibliothèque de

Clignancourt (XVIIIe), fréquentée par les étudiants des universités toutes proches, suivie de la médiathèque Jean-Pierre-Melville (XIIIe), à deux pas de la faculté de Tolbiac.

Du côté de Priartém, on n'entend pas baisser la garde. L'association s'apprête à envoyer un tract à l'attention de tous les salariés exposés au wi-fi, dans les lieux fermés de la ville de Paris. Tandis qu'à la mairie, on s'essaie à écarter les bornes des salariés pour limiter leur exposition.

A la SNCF ou encore chez France Télécom, la question de l'exposition aux champs électromagnétiques n'est pas nouvelle, mais, remarque Verveine Angeli, de SUD-PTT, le débat se limite pour l'instant à l'utilisation intensive du mobile ou à la proximité d'antennes-relais. Ne faut-il pas aussi se pencher sur le wi-fi ? Olivier Merckel, spécialiste du sujet à l'Afsset (Association française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), est un peu ennuyé : «*On n'a pas réussi à montrer des effets sanitaires sur les personnes des émissions radioélectriques, mais on ne peut pas démontrer pour autant leur innocuité*». Le wi-fi inquiéterait moins que l'usage du portable. «*Le plus fort qu'on ait mesuré pour le wi-fi, c'est 0,2 watt par kilogramme, alors que pour le mobile, lorsqu'on le porte à l'oreille, on est à 2 watts par kilo, soit 10 fois plus*». Quant à la puissance des bornes, elle est «*très inférieure aux valeurs limites*» autorisées en matière de champs électromagnétiques.

Foyers. Priartém, quant à elle, n'en démord pas et redoute les effets des box (Livebox, Freebox, Neuf Box, AliceBox) installées dans les foyers et équipées du wi-fi. Il y en aurait en France près de 9 millions.